

Extrait du registre des délibérations

Séance du 30 Juin 2017

L'an 2017 et le 30 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la sous la présidence de Fabrice MARECHAL Maire

Présents : M. MARECHAL Fabrice, Maire, Mme GAY Pascale, MM : BLANCHARD Albert, GILLOT David, ROYER André, THIEBAUT Ludovic, VIGNETÉY Alain

Excusé ayant donné procuration : M. PHILOTAS Olivier à M. MARECHAL Fabrice

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 8
- Présents : 7

Date de la convocation : 23/06/2017

Date d'affichage : 23/06/2017

A été nommé secrétaire : M. VIGNETÉY Alain

Ordre du Jour :

- Désignation des délégués titulaire et suppléants pour les élections sénatoriales,
- Subvention coopérative scolaire,
- Facturation CONFÉVRON,
- Chèques,
- Décision modificative budgétaire concernant les amortissements,
- Questions diverses.

Délibération 4-1-2017 : voir procès-verbal des élections des électeurs pour les sénatoriales.

- Délégué titulaire : Fabrice MARECHAL
- Délégué suppléant n°1 : Alain VIGNETÉY
- Délégué suppléant n°2 : Pascale GAY
- Délégué suppléant n°3 : André ROYER

Délibération 4-2-2017 - Subvention coopérative scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'octroyer une subvention d'un montant de : 400 € à la coopérative scolaire.

Il autorise le Maire a mandater ladite somme à l'attention de la coopérative.

A la majorité (pour : 7 - contre : 1 - abstentions : 0)

Délibération 4-3-2017 - Facturation CONFÉVRON

Le Maire informe le Conseil municipal que les frais d'électricité avancés par la commune et à facturer au syndicat des eaux de CONFÉVRON, relatifs au forage du Meillery, s'élèvent à 876,95 € pour l'année 2016.

Détail du calcul :

- Electricité 2016 : 1.328,71 €
- Forage Meillery : 7.157 m3
- Chateau d'eau : 10.795 m3
- **Soit 66% de 1.328,71 € = 876,95 €**

En conséquence, le Conseil décide à l'unanimité, de procéder à la facturation de la somme 876,95 € au syndicat des eaux de CONFÉVRON.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

Délibération 4-4-2017 - Chèques

Monsieur le Maire indique au conseil que la commune a reçu plusieurs chèques, à savoir :

1. un chèque des assurances Allianz d'un montant de 226,44 €, relatif au remboursement au panneau accidenté rue de la Liez ;
2. deux chèques de Orange, l'un de 45,23 € et le second de 20,74 €, correspondant au remboursement de trop-perçus suite au changement de titulaire de contrat (contrats repris par la CCGL).

Le conseil décide d'autoriser le Maire à tirer les 3 chèques mentionnés ci-dessus et établir les titres correspondants.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

Délibération 4-5-2017 - Décision modificative budgétaire concernant les amortissements

Le Maire expose qu'il convient de commencer à amortir dès 2017 les montants de subventions versées au SIALC pour les études en cours de réalisation. Par conséquent, il est nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire comme suit :

- Article 6811 : +482,85 €
- Article 2041581 : +482,85 €

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

Délibération 4-6-2017 - Facturation de travaux

Des travaux de voiries relatifs à des aménagements des bordures de trottoirs se trouvant devant les immeubles appartenant respectivement à Messieurs MAVIER Jean et BLANCHARD Albert, ont été réalisés par les agents de l'ex-SIVOM et seront réglés par la commune.

Il a été convenu d'un commun accord que ces travaux feront l'objet d'une refacturation d'un montant de 328 € chacun.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de procéder à la facturation desdits travaux à Messieurs MAVIER Jean et BLANCHARD Albert pour la somme de 328 € chacun.

A l'unanimité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 0) - Monsieur Albert BLANCHARD ne participe pas au vote.

Délibération 4-7-2017 - Validation du projet de travaux d'assainissement sur le territoire communal

Le syndicat intercommunal d'assainissement du Lac de Charmes a engagé une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité du système d'assainissement de Bannes.

Le bureau d'études SOLEST Environnement assure la mission de maîtrise d'œuvre.

L'avant-projet a été présenté en février 2017 au comité de pilotage. Compte-tenu du diagnostic de terrain, il est proposé 2 tranches de travaux sur le réseau d'assainissement et la création d'un dispositif de traitement des eaux usées :

- 1^{ère} tranche : création d'un réseau eau usées route de Langres (partie haute), rue du ruisseau et d'un réseau de transfert du village au site de traitement. Réhabilitation de la route de Langres, partie basse
- 2^{ème} tranche : réhabilitation du réseau unitaire rue de la Liez, route de Nancy, lotissement Résidence des 4 chênes, le chemin dit du Village, rue du Pommeret et rue de la Gare,
- Création d'un dispositif de traitement des eaux usées par filtres plantés de roseaux,

Les services de la DDT et de l'ARS ont été sollicités avant de valider le projet.

Pour les réseaux unitaires, il est demandé le traitement des 3 premiers millimètres de pluie. Il n'y a pas d'obligation de traiter les eaux pluviales issues des voiries à fort passage et/ou des parkings recevant des poids lourds.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Valide les 2 tranches de travaux sur le réseau d'assainissement de la commune de Bannes,
- Valide le type de traitement à créer par filtres plantés de roseaux,
- Valide le site d'implantation du traitement des eaux usées,

- Demande à Monsieur le Président du syndicat d'engager les travaux correspondants.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

Délibération 4-8-2017 - Demande de subvention au GIP Bure

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35 ;

Vu l'engagement de la commune dans une procédure d'accessibilité programmée (AD'AP) pris par délibération n°4-1-2015 du 18 septembre 2015, ayant prévu pour l'année 2017 la création d'une rampe d'accès à l'église ; consistant en la construction d'une rampe d'accès à l'église qui démarrera du parking de la salle polyvalente passant par le portail du cimetière ;

Vu la délibération n°1-6-2017 du 16 février 2017 relatif aux travaux décrits ci-dessus, au plan de financemet et aux demandes de subventions,

Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du GIP de Bure en complément de celles sollicitées au titre de la DETR et du FAL.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

Elagage :

Plusieurs arbres le long de la départementale sont morts, ils vont être coupés par les membres du conseil municipal. Il est précisé que seuls les arbres morts seront retirés.

Menus travaux : des petits travaux (étagères...) dans les locaux de l'école seront effectués bénévolement par les membres du conseil.

Subventions : le Maire donne lecture des courriers reçus de la part du Conseil départemental qui accorde à la commune une subvention de 808 € pour le Jardin du Souvenir (projet d'un montant global de 2.695 €) et une seconde de 3.161 € pour la mise en accessibilité de l'église (sur un montant global de 10.539 €). La DETR sollicitée auprès de l'Etat n'a pas encore rendu sa réponse.

En ce qui concerne l'accessibilité de l'église, une demande de subvention sera également sollicitée au GIP de Bure.

NAP : le 6 juin 2017, le conseil communautaire de la CCGL avait voté la poursuite des NAP avec l'éventualité de les supprimer si l'Etat l'autorisait. Ce qui est le cas à présent. Le corps enseignant et les élus doivent se réunir prochainement afin de recueillir un nouvel avis des délégués communautaires. La décision finale sera donnée par Mme L'inspectrice académique.

En mairie, le 07/07/2017

Le Maire, Fabrice MARECHAL